

Communiqué de presse – 7 avril 2010

**L'UNIFAB SALUE LA CONDAMNATION PRONONCÉE PAR LE TGI DE REIMS
A L'ENCONTRE D'UN REVENDEUR DE CONTREFAÇON SUR INTERNET
INTERPELLE PAR LA GENDARMERIE ET CYBER DOUANE.**

L'Unifab accueille avec un infini intérêt la condamnation d'un revendeur de contrefaçons sur Internet à une peine d'emprisonnement de un an, dont six mois avec sursis et mise à l'épreuve de 3 ans, une interdiction de procéder à des ventes sur Internet pendant 5 ans, et cinq amendes douanières, pour un montant global de 511 334 Euros.

Cette décision de justice intervient suite à l'enquête, en mars 2009, du département de lutte contre la cybercriminalité du Service Technique de Recherches et Documentation Judiciaires (STRDJ), appuyée par la section de recherche de Reims, révélant l'existence de deux sites Internet de vente de produits exclusivement contrefaisants importés de Chine, dont les fruits étaient versés sur un compte Pay-pal reflétant les multiples transactions.

Cyber-douane, avait également identifié ces sites et procédé en urgence, sous l'égide du bureau des affaires criminelles de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), à une saisie chez l'intéressé de son matériel informatique ainsi qu'à une rétention douanière de 200 paires de baskets. Chacun des titulaires de droits, issus des marques de sport et de luxe, victime de ces contrefaçons a immédiatement déposé plainte.

Le contrevenant, a reconnu, au cours de sa garde à vue, avoir vendu depuis 2006 pour 150 000€ de marchandises, via ces deux sites Internet, générant ainsi un bénéfice net et sans impôt de 69 000€.

«L'implication sans faille des administrations répressives et la coopération des entreprises conjuguées à l'efficacité de tous les partenaires sur le terrain conduisent à ce résultat concret contre le délit de contrefaçon faisant ainsi reculer cette économie souterraine qui emprunte désormais au quotidien la voie numérique. Cette affaire est encore une fois la preuve que la vente de faux est devenue un phénomène mondialisé et que la mission de l'Unifab contribue à la préservation de l'authentique » déclare M. Christian Peugeot, président de l'Unifab.